



Compte-rendu de l'audience du 19 décembre 2018

Professeurs en lycée, en collège, Psyen, CPE, lycéens, parents... : près de 200 personnes ont participé au rassemblement devant le rectorat de Lyon ce mercredi 19 décembre. Il s'agissait de protester contre les suppressions de postes, les menaces contre l'éducation prioritaire et la mise en place des réformes du lycée et du bac.

Notre délégation SNES-FSU, composée notamment d'un PsyEn et de 3 délégués d'établissement (Colbert, Lyon 8 - Camus, Rillieux et La Martinière-Diderot, Lyon 1,) a été reçue par le Secrétaire général de l'académie de même qu'une représentante de l'UNL (l'Union Nationale Lycéenne, l'un des principaux syndicats lycéens).

1- Opposition à la Réforme du lycée :

Les représentants des établissements ont pu démontrer que la réforme du lycée dégradait l'offre de formation existante : ainsi la spécialité Humanités , Littérature et Philosophie n'est pas automatiquement proposée dans les lycées qui possèdent actuellement des L.

Ils ont mis en évidence également qu'elle aggravait les inégalités territoriales : les lycées périphériques de l'est lyonnais voient, en effet, la diversité de leur offre de formation davantage affectée qu'ailleurs.

Ils ont aussi démontré l'aberration en terme de faisabilité pratique de la mise en réseau des établissements (30mns à pied entre Colbert et Récamier par exemple / une heure en transport en commun entre Albert Camus à Rillieux et Saint Exupéry à Lyon 4). La déléguée UNL, relayée par les collègues, a quant à elle expliqué que les élèves les plus défavorisés renonceraient davantage encore à quitter leur lycée d'origine pour suivre une spécialité dans l'établissement tête de réseau.

Le représentant PsyEn a expliqué le danger que constituait la réforme du lycée pour l'orientation des élèves, notamment des plus modestes, d'autant qu'elle s'accompagnait de la disparition des CIO.

Le Secrétaire général s'en est tenu à des éléments de langage et d'affichage sur la réforme du lycée. Il s'est dit prêt à recevoir d'ici le CTA du 15 janvier où sera fixée la carte des spécialités des délégations d'établissement, notamment si elles craignaient l'appauvrissement de l'existant.

Il a cependant renvoyé aux équipes la responsabilité du faible nombre de spécialités dans certains établissements périphériques car elles ont refusé, en leur temps, d'accueillir davantage de sections. En effet, l'implantation des spécialités est directement corrélée au nombre de premières générales dans l'établissement. Ce que le secrétaire général oublie de préciser, c'est que ce sont les sections technologiques qui sont en augmentation dans notre académie, pas les sections générales et que ceci n'a donc pas d'incidence sur l'implantation des spécialités telle que l'a définie le rectorat de Lyon.

Le véritable enjeu est évidemment aussi les DHG des établissements : ce sont les moyens qui permettront d'ouvrir réellement ces spécialités. Le rectorat a indiqué que chaque DHG serait calculée en fonction du nombre de divisions de première générale (une 1ère générale = heures du tronc commun + 3 x 4h (3 spécialités). Il faudra donc que les groupes de spécialité soit à 35 élèves par classe et si ce n'est pas le cas, prendre sur la marge pour ouvrir tel ou tel groupe de spécialité, telle ou telle option.

Quand on sait que les suppressions de postes sont déjà annoncées, les DHG vont être à la baisse...

2- Inquiétudes pour les collèges et l'éducation prioritaire :

La délégation a aussi porté l'inquiétude des collègues de collèges qui craignent voir leur DHG fondre en raison des suppressions de poste et de la mise en place de la Réforme du lycée. Le Secrétaire général a relayé le choix du ministère de mettre l'accent sur l'élémentaire. D'après lui les classes à 12 dans les CP-CE1 des écoles en éducation prioritaire permettront à terme de résoudre les difficultés du collège. Il faut bien reconnaître, a-t-il dit, que les efforts qui ont été fait pour les collèges de l'éducation prioritaire n'ont eu aucun impact sur la réussite des élèves! Nous nous sommes évidemment portés en faux contre ces affirmations.

Il était alors légitime d'interroger le secrétaire général sur l'avenir de l'éducation prioritaire. Le Secrétaire général a rappelé que le Ministère menait une réflexion sur le sujet. En ce qui le concerne il prône pour le collège le modèle qui existe en lycée à savoir l'allocation progressive de moyens. Ce n'est évidemment pas le projet du SNES-FSU qui réclame que les labels REP, REP+ soient étendus aux lycées. Certes, l'allocation progressive de moyens permet d'octroyer davantage de moyens aux lycées les plus défavorisés mais ils ne sont pas à la hauteur de ceux reçus par les collèges REP. Par ailleurs, aucun cadrage n'existe pour l'utilisation de ces moyens (pas de seuil par classe prévu par exemple). Enfin ce dispositif n'apporte ni prime ni allègements de service pour les enseignants.

En conclusion notre délégation a pu s'exprimer et porter des revendications argumentées et concrètes mais les réponses du secrétaire général mettent en évidence que la mobilisation doit continuer.